

Après la mort du Maréchal Duc de Belleisle, on a apposé le scellé sur son Cabinet & sur tous les effets relatifs à son administration. Le Duc de Choiseul & Mr. de Berryer se sont chargés quelques jours après de tout ce qui concernoit le Département de la Guerre. Mr. de Cremille, ci-devant Adjoint du feu Maréchal & à présent du Duc de Choiseul, demeure chargé du département de l'Artillerie, du Génie & des Invalides. La Direction générale des Hôpitaux qu'avoit aussi le Maréchal de Belleisle, est donnée à Mr. de Chamouillet. Par accord fait entre le Roi & Mr. de Belleisle, le Duché de *Gisors*, ainsi érigé en Mars 1742 en faveur du défunt, & en Pairie au mois de Mai 1748, retourne à Sa Majesté, ainsi que le Vicomté de *Vernon*, tous deux en Normandie. Le bel Hôtel qu'il occupoit à Paris sur le Quay d'*Orsay*, est destiné, par le même accord, à loger le Ministre chargé du Département de la Guerre. Mr. de Belleisle a fait son légataire universel, le Marquis de Castries, Lieutenant-Général des Armées du Roi; héritage des plus considérable : on le fait monter à près de trois millions de livres. Il a légué trente mille livres de rente viagère à Mr. de Fouquet son parent; cinq mille livres de rente viagère qu'il a laissées à Mr. Becquet, sont assignées sur ce legs. Le Notaire de ce Ministre a eu seize mille livres. Mr. d'Outremont devoit en avoir soixante mille; mais comme Mr. de Belleisle étoit fort mal lorsqu'il a fait cette dernière disposition & qu'il n'a pas écrit le mot de mille, il en fera peut-être que Mr. d'Outremont n'aura que 60 livres contre l'intention visible du Testateur.

La Cour a pris le deuil le 30. Janvier pour
enze